

CONDITIONS GENERALES DE FOURNITURE

1. Objet:

Les présentes conditions générales de fourniture s'appliquent aux prestations de fabrication d'équipements électriques spécifiques aux besoins du Client, des pièces détachées associées aux équipements et aux prestations complémentaires à la fabrication des équipements électriques ci-après dénommés (« **les Produits** ») fournies par CICABE S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 50.000 euros dont le siège social est 20 rue Raoul Dautry, 49300 Cholet immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro B 481 752 194 (ci-après dénommée « **CICABE** ») à ses Clients professionnels domiciliés en France et en Union Européenne (ci-après dénommé « **le Client** »).

Sauf convention spéciale écrite et acceptée par les parties, l'envoi d'une commande par le Client implique l'acceptation sans réserve du devis et des présentes conditions générales et ce nonobstant toute condition contraire posée par le Client qui sera, à défaut d'acceptation expresse de CICABE, inopposable à cette dernière.

2. Documents contractuels :

En cas de contradiction entre les différents documents, le document de niveau supérieur prévaut pour l'obligation en cause.

- Le devis émis par CICABE
- Les présentes conditions générales de fourniture

3. Devis - Commande :

3.1 Devis :

Sauf disposition écrite contraire, la durée de validité des devis émis par CICABE est de 30 jours à compter de leur date d'émission. Les devis sont établis sur la base des spécifications techniques et des informations remises par le Client. Toute modification par le Client de ses spécifications techniques et de ses informations fera l'objet d'un avenant écrit au devis et ne pourra être prise en compte par CICABE qu'après signature par le Client de l'avenant.

3.2 Commande :

Les commandes émises par le Client sont fermes, non annulables et non modifiables. L'engagement de fabrication des Produits n'est parfait et définitif qu'après acceptation expresse et écrite de CICABE de la commande émise par le Client.

Toute annulation de commande ou report de la date de livraison nécessite l'accord exprès, préalable et écrit de CICABE.

En cas d'acceptation de l'annulation ou du report de la date de livraison, CICABE se réserve le droit de facturer au Client les frais et débours exposés au titre de la commande annulée ou reportée tels que, notamment et de manière non limitative, la matière première approvisionnée pour les besoins de la commande.

4. Délais et modalités de livraison :

4.1 Délais de livraison :

Les Produits seront livrés dans le délai indiqué dans le devis établi par CICABE. Sauf mention contraire indiquée dans le devis, ce délai ne constitue pas un délai de rigueur. En conséquence, les retards de livraison ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu au paiement par CICABE au Client de pénalité ou de dommages et intérêts quelconques. CICABE informera le Client de tout éventuel retard de livraison.

4.2 Conditions de livraison :

Sauf accord contraire et écrit entre les parties, la livraison sera réputée effectuée à l'adresse indiquée sur la commande du Client ou, à défaut, rendu à l'adresse du siège social du Client mentionnée sur la commande.

Le Client assume à compter de la livraison des Produits les risques de perte ou de détérioration des Produits, ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner. CICABE est autorisée à procéder à des livraisons partielles, en fonction des disponibilités des Produits. Le Client s'engage à accepter les livraisons en conditionnement incomplet.

5. Emballages - Transport :

Les Produits seront emballés selon des conditions d'emballage standard en fonction de la destination et du mode de transport convenus. Tout emballage spécifique réalisé à la demande expresse du Client sera facturé en sus.

Il appartient au Client, en cas d'avaries constatées sur les Produits ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves auprès du transporteur. Les réserves doivent être adressées à ce dernier dans les conditions de l'article L 133-3 du Code de Commerce. Une copie sera adressée immédiatement à CICABE.

6. Conformité - réception

Le Client est tenu de vérifier l'état apparent des Produits et leur conformité en quantité et en qualité par référence au devis établis par CICABE.

Le Client dispose d'un délai de cinq (5) jours à compter de la livraison des Produits pour émettre, à peine de déchéance et sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, par écrit, ses réserves auprès de CICABE. Aucune réclamation et aucun retour de Produit ne pourront être acceptés par CICABE en cas de non respect de ces formalités par le Client et sans l'accord préalable exprès et écrit de CICABE.

En cas de retour accepté, CICABE réparera dans un délai raisonnable à ses frais, à l'exclusion de toute indemnité, dommages intérêts, pénalités ou résolution de la commande, les Produits dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client et accepté par CICABE.

Les réserves émises par le Client en application du présent article ne suspendent pas l'obligation pour le Client de régler des Produits concernés.

7. Prix – Conditions de paiement :

Les prix des Produits indiqués dans les devis émis par CICABE s'entendent en euros, hors taxe, franco de port, les Produits livrés dans les conditions indiquées à l'article 4 des présentes.

Les Produits sont payables à 45 jours fin de mois.

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé. Toute somme non payée à l'échéance portera intérêt de retard, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de l'échéance ou au minimum prévu par la loi, si celui-ci est supérieur à trois fois le taux de l'intérêt légal, et ce, sans préjudice du droit de CICABE de demander la résolution de la commande. Ces pénalités de retard seront calculées prorata temporis sur toutes sommes impayées à leur échéance.

Toutes sommes dues deviennent alors immédiatement exigibles.

8. Transfert de propriété et des risques :

CICABE se réserve, jusqu'au complet paiement par le Client du prix des Produits, intérêts, frais et accessoires, un droit de propriété sur les Produits. En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré au Client dès la livraison des Produits telle que stipulée à l'article 4 des présentes.

Le Client s'oblige, en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les Produits au profit de CICABE, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à ce dernier lors de la livraison. A défaut, CICABE serait en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

9. Garantie

Sous réserve de l'accomplissement de l'ensemble des obligations contractuelles du Client et du respect des conditions ci-dessous indiquées, CICABE garantit le Client que le Produit est conforme aux spécifications techniques remises par ce dernier et contre des défauts de matière première ou de fabrication pendant une durée de douze (12) mois à compter de sa livraison. Cette garantie contractuelle ne saurait en aucun cas être considérée comme une garantie de résultat portant sur l'adéquation du Produit aux besoins du Client.

Au titre de la présente garantie et si le Produit défectueux est situé en France métropolitaine, CICABE s'engage à réparer le Produit défectueux dans un délai raisonnable (tenant compte notamment des disponibilités du Client et/ou de CICABE ainsi que, le cas échéant des délais d'approvisionnement et de fabrication des pièces nécessaires à ladite réparation) et ce à l'exclusion de toute autre réparation, de tout autre frais notamment de démontage et de montage, de toute autre indemnité de quelque nature que ce soit, dommages intérêts, pénalités.

Si le Produit défectueux est situé hors de France métropolitaine et/ou en Union Européenne, CICABE s'engage à expédier et à fournir à ses frais au Client, dans un délai raisonnable (tenant compte notamment des disponibilités du Client et/ou de CICABE ainsi que, le cas échéant des délais d'approvisionnement et de fabrication des pièces nécessaires à ladite réparation), les pièces de rechange nécessaires à la réparation du Produit défectueux et ce, à l'exclusion de toute autre réparation, de tout autre frais notamment de démontage et de montage, de toute autre indemnité de quelque nature que ce soit, de dommages intérêts et pénalités.

Cette garantie ne couvre pas les défauts dont la cause n'est pas imputable à CICABE tels que notamment : les défauts provoqués par l'usure, une négligence, une mauvaise installation, utilisation ou entretien, le non respect des notices techniques, un entretien insuffisant, accident, variations des tensions électriques, des champs électromagnétiques, la force majeure, une utilisation anormale, un acte de malveillance, les dégâts provoqués par l'eau et de manière générale tous les accidents ou sinistres susceptibles de détériorer les Produits, la réparation de toute panne prenant son origine dans une installation électrique défectueuse, dans la qualité du courant fourni, toute panne due à des matériels ou dispositifs non fournis par CICABE.

Les réparations, modifications ou remplacements effectués par le Client ou un tiers mettront automatiquement fin à la présente garantie.

Les réparations effectuées en application de la présente garantie n'auront en aucun cas pour effet d'en prolonger la durée.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer CICABE par écrit de l'existence et de la nature des défauts rencontrés avant l'expiration du délai de douze (12) mois sus-mentionné et, au plus tard, dans un délai de huit (8) jours suivant leur découverte.

10. Responsabilité

La responsabilité de CICABE, toutes causes confondues à l'exception des dommages corporels et de la faute lourde, ne pourra pas excéder cinquante pourcent (50%) du prix hors taxe du Produit incriminé tel que mentionné sur le devis et ne couvre que les dommages matériels directs causés au Client - qui reste seul responsable des éventuels dommages causés aux tiers -et qui résultent d'une faute exclusivement imputable à CICABE dans l'exécution de la commande.

En conséquence, CICABE n'est pas tenue de réparer les conséquences dommageables des fautes commises par le Client ou des tiers en rapport avec l'exécution de la commande tels que notamment, de défauts provenant des fournitures du Client, de l'utilisation des documents techniques, informations ou données du Client, de la conception réalisée par le Client, de défauts provenant en tout ou partie de l'usure normale du Produit, des détériorations ou accidents imputables au Client ou à un tiers, de la modification du Produit, provenant d'une utilisation anormale ou atypique ou non conforme à la destination du Produit.

En aucune circonstance, CICABE ne sera tenue d'indemniser les dommages immatériels et /ou indirects tels que notamment : pertes d'exploitation, de profit, d'une chance, préjudice commercial, manque à gagner. Le Client se porte garant de la renonciation à recours de ses assureurs contre CICABE au delà des limites et exclusions fixées ci-dessus.

11. Destination des Produits :

Le Client est responsable de la mise en oeuvre des Produits et conformément aux législations de sécurité et d'environnement en vigueur sur le lieu d'utilisation ainsi qu'aux règles de l'art de sa profession. Il incombe au Client de choisir des Produits correspondant à son besoin technique et, si nécessaire, de s'assurer auprès de CICABE de l'adéquation des Produits avec l'application envisagée.

12. Propriété Intellectuelle :

Le Client reconnaît que le Produit est fabriqué par CICABE sur la base des spécifications techniques remises par le Client.

Le Client déclare que les Produits ne contreviennent à aucun droit de propriété intellectuelle et/ou industrielle de tiers dans le monde entier et qu'il n'a pas connaissance de réclamation ou contestation de tiers à cet égard. Le Client informera CICABE par écrit et sans délai de toute réclamation, plainte, litige et action judiciaire intentée contre lui en matière de propriété intellectuelle et/ou industrielle, concernant tout ou partie des Produits. Par ailleurs, le Client garantit CICABE contre toute réclamation, action, revendication ou plainte portée par un tiers à l'encontre de CICABE concernant la réalisation des Produits et s'engage, en conséquence à indemniser CICABE de l'intégralité des frais (tels que, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, les dommages intérêts ou autres montants versés dans le cadre d'une transaction ou de toute autre action) supportés par cette dernière à l'occasion desdites réclamations, actions, revendications et/ou plaintes.

Les obligations du Client au titre de cette garantie survivront pendant une période de cinq (5) années suivant l'échéance ou la résolution de la commande pour quelque motif que ce soit.

13. Confidentialité :

Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentielles, et s'interdit en conséquence de divulguer, sans l'accord express, préalable et écrit de CICABE, à quelque personne, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, les informations et connaissances techniques et commerciales de CICABE, auxquelles le Client pourrait avoir accès dans le cadre de l'exécution de la commande. Cette obligation de confidentialité est stipulée pour toute la durée de la commande et pour une durée d'une (1) année après l'échéance ou la résolution de la commande,

pour quelque cause que ce soit. Le Client se porte fort à l'égard de CICABE du respect de cette obligation de confidentialité par les membres de son personnel concernés.

14. Force Majeure :

Si un cas de force majeure au sens de l'article 1148 du Code Civil survenait à l'égard de CICABE, l'exécution de la commande serait alors suspendue de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement jusqu'à la cessation du cas de force majeure.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant CICABE de son obligation d'exécuter la commande : les grèves de la totalité ou d'une partie de son personnel ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, pandémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève, toute rupture d'approvisionnement EDF-GDF, et toute autre rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à CICABE. Dans de telles circonstances, CICABE préviendra le Client par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique, dans un délai raisonnable suivant la date de survenance de la force majeure.

15 - Nullité partielle

Dans l'hypothèse où l'une des stipulations des présentes conditions générales serait déclarée nulle ou contraire à l'ordre public par une juridiction compétente, les présentes conditions générales continueront à produire leurs effets pour toutes les autres stipulations sous réserve que la nullité prononcée n'affecte pas l'ensemble des présentes conditions générales.

16 - Non renonciation

Tout manquement ou renonciation par CICABE à exiger du Client l'exécution de l'une des obligations des présentes conditions générales ne pourra être interprété comme la volonté de CICABE à renoncer ultérieurement à l'exécution des dites obligations.

17. Clause résolutoire

Toute inexécution totale ou partielle par le Client pourra entraîner au gré de CICABE la déchéance du terme et/ou la résolution des commandes en cours. La résolution des commandes interviendra de plein droit et, sans formalité judiciaire, à l'issue d'une période de huit (8) jours à compter de l'envoi au Client d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, et restée sans effet.

18. Election de domicile:

Pour les besoins des présentes, les parties font élection de domicile à leur siège social respectif.

19. Droit Applicable – attribution de juridiction

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français à l'exclusion de toute autre législation.

En cas de difficultés relatives à l'interprétation, l'exécution des présentes conditions générales et des commandes, les Parties s'efforceront de trouver un accord amiable. Tout litige entre CICABE et le Client sera porté devant le Tribunal de Commerce d'Angers (49000 France), même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.